

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 2 FEVRIER 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 4

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 27 janvier 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 8 février 2023

BUDGET MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)
DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO (arrivée à 14 H 40),
Mme VOLLAND (arrivée à 14 H 45), Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL,
Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. GAY, M. FERON,
Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NADAL jusqu'à son arrivée à 14 H 45,
Mme VACKER, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA,
Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENTS :

Monsieur le Président expose :

Suite aux évolutions réglementaires concernant la refonte du modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile, le CCAS a revu ses grilles tarifaires, il convient donc d'adapter le budget prévisionnel 2023 du SMAD pour en tenir compte.

Je vous propose :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget SMAD conformément au document synthétique annexé, pour permettre d'ajuster les crédits par chapitre en fonctionnement

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 8 février 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU